



SAINT-JOSSE NET 7/7

Plan quinquennal
2020 - 2025



Table des matières

INTRODUCTION	p5
LES ACTEURS DE LA PROPLETE	p7
SERVICE COMMUNAL DE PROPLETE PUBLIQUE	p7
AGENCE BRUXELLES PROPLETE	p7
AUTRES OPERATEURS	p8
LES ACTIONS	
COLLECTE & GESTION DES DECHETS	p12
1. Généralisation de la collecte des déchets organiques	p13
2. Pérennisation et développement des services offerts en matière de collecte de déchets	p15
3. Développement d'une gestion responsable des déchets-ressources	p17
PROPLETE PUBLIQUE	p20
4. Renforcement du service communal de Propreté publique	p21
5. Renforcement de la répression par la création d'une brigade de « détectives de la propreté »	p23
6. Installation de caméras fixes et mobiles	p25
7. Modification du Règlement-taxe en matière de Propreté publique et création d'un service d'intérêt général	p26
PREVENTION & SENSIBILISATION	p28
8. Création d'une école Zéro Déchet	p29
9. Information & sensibilisation à la Propreté publique	p31

INTRODUCTION

Le Collège entend répondre aux besoins en matière de propreté par une gestion quotidienne communale performante des déchets.

La Commune souhaite, en effet, poursuivre et étendre ses efforts en matière de Propreté publique et être ainsi un opérateur incontournable en Région bruxelloise vers le « **ZÉRO DÉCHET** ».

Dans le cadre du « Plan Propreté » précédent, la Commune a mené des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et de publics spécifiques.

- **L'équipe de balayeurs a été étoffée et les tranches horaires de travail ont été élargies avec la création d'une deuxième équipe pour assurer un nettoyage des voiries 7j/7 de 06h30 à 20h.**
- **Le nombre de corbeilles publiques est passé de 200 à 360.**
- **5 canisites ont été restaurés** (emplacements rénovés, nouvelle signalétique) **et des distributeurs de sacs canins ont été placés à proximité.**
- **Une première bulle à verre enterrée a été installée, rue Léopold Lenders.**
- **La Commune a également procédé à plusieurs investissements en matériel adapté**(1 nettoyeur haute pression sur remorque, 2 kärchers, 11 charrettes de balayeurs, 4 glouttons, équipements de travail, ...) **et en véhicules** (2 composteurs, 1 petite balayeuse, 3 camionnettes).
- **Les services offerts à la population, comme le Parc à conteneurs et les enlèvements d'encombrants à domicile, ont été améliorés et étendus.**
- **Le Règlement-taxe en matière de Propreté a, quant à lui, été modifié et adapté à deux reprises.**

Ce nouveau « **PLAN PROPRETÉ QUINQUENNAL 2020-2025** » accordera une **attention particulière** aux **habitants** mais également aux **infrastructures communales**, aux **crèches**, aux **écoles** et aux **entreprises** afin d'**améliorer l'état de propreté général des voiries**.

Cet objectif peut donc s'atteindre selon les mêmes considérations que celle prévues au niveau régional au travers de son « **PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS** » par la **diminution** de la quantité de **déchets produits** et par une **transformation des pratiques de consommation**. Le projet d'amélioration est envisagé à court terme mais nous nous fixons **5 ans pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions envisagées**.

Ce nouveau Plan sera donc un outil pour aider la Commune à améliorer le cadre de vie de ses habitants en réduisant le nombre de déchets présents dans l'espace public et en améliorant les filières de leur évacuation et de leur traitement.

Ce plan n'est pas statique, se veut évolutif et pourra être adapté en fonction des situations rencontrées dans le secteur de la Propreté publique.

Au travers de ce nouveau Plan, la Commune se fixe **3 OBJECTIFS PRINCIPAUX** :

● COLLECTE & GESTION DES DECHETS

1. Généralisation de la collecte des déchets organiques
2. Pérennisation et développement des services offerts en matière de collecte de déchets
3. Développement d'une gestion responsable des déchets- ressources

● PROPLETE PUBLIQUE

4. Renforcement du service communal de Propreté publique
5. Renforcement de la répression par la création d'une brigade de « détectives de la propreté »
6. Installation de caméras fixes et mobiles
7. Modification du Règlement-taxe en matière de Propreté publique et création d'un service d'intérêt général

● PREVENTION & SENSIBILISATION

8. Création d'une école Zéro Déchet
9. Information & sensibilisation à la Propreté publique

La Commune de Saint-Josse a décidé de continuer à investir dans la Propreté publique et de lutter contre la malpropreté en y consacrant des moyens financiers s'élevant à 12 MILLIONS D'EUROS POUR 5 ANS (8,5 millions en frais de personnel, 1,5 millions en frais d'investissements et 2 millions en frais de fonctionnement).

PILOTAGE DE L'ACTION

Collège : l'Échevin de la Propreté, du Développement durable et des Espaces verts

Administration communale : le service Propreté publique

en collaboration avec le service Eco-Conseil, le Service Prévention, la cellule nettoyage, le service Communication, le service des Classes Moyennes et le service des Travaux publics.

Planning : 2020-2025



LES ACTEURS DE LA PROPRETÉ

Pour gérer la Propreté publique sur le territoire de la commune, 27 km de voiries sont balayées quotidiennement de 06h30 à 20h, plusieurs opérateurs travaillent simultanément afin d'assurer dans tous les quartiers de la commune un cadre de vie agréable aux tennodois.es.

SERVICE COMMUNAL DE PROPRETE PUBLIQUE

Le service communal de Propreté publique, avec son équipe de près de 70 personnes, assure des missions quotidiennes, périodiques et saisonnières pour assurer la propreté de la commune, à savoir :

- **Balayage manuel des rues 7 j/ 7**
- **Vidange des poubelles publiques 1x/jour, voire 2x/j**
- **Nettoyage des canisites**
- **Nettoyage à l'eau et désinfection des tunnels communaux**
- **Nettoyage haute pression des sites souillés par les excréments (pigeons, humains!)**
- **Balayage mécanique des rues après festivités**
- **Opérations anti-graffiti**
- **Désobstruction des avaloirs 4x/an**
- **Neutralisation d'hydrocarbures**
- **Balayage-aspiration des feuilles des 800 arbres de voirie**
- **Épandage de sel de déneigement**
- **Enlèvement à domicile des encombrants**
- **Gestion du parc à conteneurs**
- **Répression des actes de malpropreté**
- **Sensibilisation au tri-recyclage (en porte-à-porte, toutes-boîtes, animations spécifiques lors d'événements, etc)**

AGENCE BRUXELLES PROPRETE

L'Agence régionale Bruxelles-Propreté (ARP), placée sous la responsabilité du Ministre régional de la Propreté publique, est en charge de :

- **la collecte sélective de déchets triés dans les sacs blancs** (déchets résiduels), **bleus** (Bouteilles et flacons en Plastique, Emballages Métalliques et Cartons à boissons), **jaunes** (papier et carton), **oranges** (déchets organiques) et **verts** (déchets de jardin) **à des fins de recyclage sur le territoire de la commune**
- **le placement et la vidange des bulles à verre**
- **la propreté des voiries régionales**

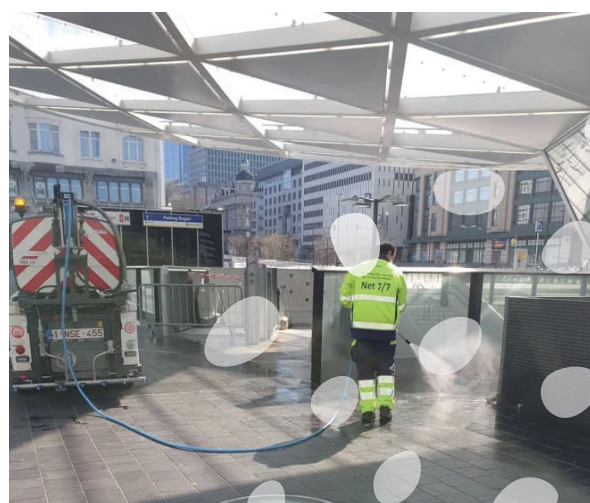
- la gestion des déchetteries régionales (recyclage et traitement des déchets)
- la prévention et la sensibilisation en matière de déchets, de recyclage et de propreté publique

Par ailleurs, l'ARP coordonne les actions communales qui contribueront dans leur ensemble à réaliser le « **Plan régional de gestion des ressources et des déchets** » adopté le 15 novembre 2018.

AUTRES OPERATEURS

En plus des deux principaux opérateurs de Propreté, la Commune peut compter sur :

- **Bruxelles-Environnement** qui prend en charge l'entretien et le nettoyage des parcs régionaux
- **Le STIC de la Mission Locale de Saint-Josse** qui prend en charge l'entretien et le nettoyage de certains parcs communaux
- La société de transport en commun **STIB** qui assure la propreté de ses propres infrastructures
- Le **Service communal de Prévention** (gardiens de la Paix) pour assurer l'information ainsi que les **services de police** pour les rappels à l'ordre et les sanctions



LES ACTIONS

COLLECTE & GESTION DES DECHETS

1. Généralisation de la collecte des déchets organiques à tous les habitants pour devenir une Commune exemplaire en la matière
2. Pérennisation et développement des services offerts en matière de collecte de déchets
3. Développement d'une gestion responsable des « déchets-ressources »

1

GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES À TOUS LES HABITANTS POUR DEVENIR UNE COMMUNE EXEMPLAIRE EN LA MATIÈRE

Lancement: 2021

CONTEXTE ET ENJEUX:

Le Belge jetterait **+/- 400KG PAR AN = 1 KG PAR JOUR.**

Avec 1.200.000 Bruxellois, cela représente +/- 1.200 tonnes de déchets/jour à traiter.

90% DES BIODÉCHETS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE SONT ACTUELLEMENT INCINÉRÉS.

Les déchets alimentaires représentent actuellement 40% du sac blanc. Les trier permet de les valoriser en énergie verte et en compost.

Le nouveau « Plan régional de Gestion des Ressources et des déchets 2018 » devra **atteindre les objectifs européens en matière de préparation au réemploi et de recyclage pour les déchets ménagers** issus de l'activité normale des ménages : soit 50% en poids pour 2020 et 70% en poids en 2030. **LA RÉDUCTION DE PRODUCTION DE DÉCHETS**

MÉNAGERS PAR HABITANT EST PLANIFIÉE PAR LA DIMINUTION DE 5% EN 2023 ET 20% EN 2030 au moyen de l'extension du système de collecte.

OBJECTIFS

Conformément à la « Note de politique générale communale 2018-2024 » et au « Plan Climat 2019-2024 » récemment adoptés par les autorités communales, **la Commune de Saint-Josse projette de mettre en œuvre une gestion effective des déchets organiques afin d'assurer leur valorisation.**

La Commune est effectivement soucieuse de privilégier le recyclage en soutenant les initiatives visant à la réutilisation de ces déchets, et ce en vue d'assurer une économie circulaire de la matière organique.

La généralisation de l'obligation de la collecte organique à tous les habitants de la commune permettrait de doubler au minimum le tonnage des biodéchets qui sont aujourd'hui recyclés.

Les déchets organiques peuvent être recyclés spontanément directement par les citoyens en assurant le dépôt dans un des 8 composts de quartier ou collectés 1x/semaine par l'ARP.



ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- Afin de réaliser ce projet, le Collège souhaite élargir la collaboration existante avec l'Agence Bruxelles-Propreté (ARP) en proposant d'ores et déjà la **généralisation de l'obligation de la collecte organique à tous les habitants de la commune.**
- Il s'agit pour la Commune d'anticiper la directive européenne datant de mai 2018 qui prévoit que d'ici 4 ans, pour le 31 décembre 2023, **les biodéchets, devront être collectés séparément et recyclés.**
- Par ailleurs, le Collège sollicitera un **soutien régional pour fournir aux ménages les conteneurs oranges** (quantité à déterminer) **destinés à accueillir les déchets organiques.**
- **Mise à disposition, à la demande, de cette fourniture afin de proposer aux habitants le dispositif nécessaire pour une évacuation adéquate et plus aisée des déchets organiques.**

2

PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES OFFERTS EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DÉCHETS

Lancement: 2020

CONTEXTE ET ENJEUX

La commune de Saint-Josse-ten-Noode est **L'UNIQUE COMMUNE À DISPOSER D'UN PARC À CONTENEURS DE PROXIMITÉ.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan quinquennal, le site d'implantation du Parc à conteneurs a d'ailleurs été acquis au début d'année 2020.

Parallèlement, **le service Propreté publique propose l'enlèvement à domicile gratuit des encombrants et électro-ménagers à raison de 2x2m³ par an** (743 enlèvements effectués en 2019).

OBJECTIFS

Maintenir la capacité d'une collecte locale des déchets autres que ménagers et promouvoir une gestion responsable de ces déchets et leur réemploi.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- **Faire connaître ou rappeler les services proposés** par la commune en matière de propreté publique.
- Améliorer l'offre et la qualité de ces services.
- **Parc à conteneurs** : révision et adaptation du règlement afin d'améliorer les conditions d'accès, adaptation des procédures d'accès (distribution de 1400 passes-propre en 2019).
- **Enlèvements à domicile** : établissement d'un règlement et d'une procédure
- Mise à disposition de **conteneurs mobiles temporaires pour des actions ciblées par quartier** (campagne propreté)
- Installation de **nouvelles bulles à verre enterrées** qui présentent de nombreux avantages par rapport aux bulles de surface (en collaboration avec l'ARP)
- Installation de **nouvelles bulles à vêtements** (en collaboration avec l'ARP)
- Distribution de **sacs réutilisables griffés Sjtn** (en collaboration avec le service des Classes Moyennes) en remplacement des sacs à usage unique
- **Installation de poubelles de tri** dans les **infrastructures communales** : administration, écoles, crèches, bibliothèques, ...

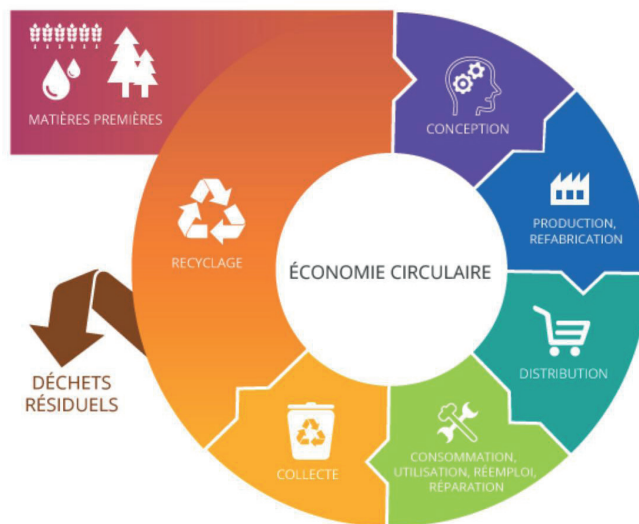


DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION RESPONSABLE DES « DÉCHETS-RESSOURCES »

Lancement: 1^{er} semestre 2021

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis quelques années s'opère une transition vers une économie circulaire par une diminution de la production et de l'utilisation des ressources et en identifiant le déchet non plus comme un déchet à éliminer mais comme une ressource réutilisable.



La valorisation de la matière y est préconçue comme suit :

L'échelle de Lansink hiérarchise les solutions préconisées pour le traitement de déchets. Les autorités européennes s'en sont inspirées pour leur politique de déchets, le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas et qui n'existera jamais.

- **RÉEMPLOI** : récupérer ou réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction.
- **RÉUTILISATION** (sous la même forme) : utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi et favoriser les circuits de distribution parallèle tels les magasins de seconde main, de trocs, les échanges, le secteur de l'économie sociale, ...
- **RECYCLAGE** : transformer la matière en de nouveaux produits
- **COMPOSTAGE** : le compostage est une technique bénéfique tant du point de vue environnemental (allègement du sol, apports nutritifs, engrais, gain énergétique pour la valorisation ou mise en décharge des déchets) que financier.
- **ÉLIMINATION** : les déchets qui ne peuvent absolument pas être réutilisés sont alors être incinérés avec ou sans récupération d'énergie.

OBJECTIFS

Les objectifs à atteindre sont une **transformation des pratiques de consommation plus durables et circulaires**. La **préservation et la valorisation de la matière** doivent être mises en avant localement pour favoriser le recyclage et le réemploi.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- **Amélioration et développement de la collaboration avec la ressourcerie ReSTICler spécialisée en économie circulaire**. Enlèvement à domicile sur demande et revente à petits prix des objets de seconde main, récupérés et réparés **par l'équipe du STIC de la Mission Locale pour l'Emploi de Saint-Josse**.
- **Sensibilisation des usagers de l'espace public à la propreté et au tri-recyclage par le placement de mobilier adapté** (écoles, infrastructures communales, espace public, ...).
- **Implantation de nouvelles Oliobox pour la collecte des huiles de friture usagées**
- **Recyclage des bâches promotionnelles événementielles** (supports pour des activités associatives et éducatives, créations de trousse ou de sacs, ...)
- **Implantation de nouveaux composts de quartier et autres initiatives** (cf. Plan Climat 2019-2024)



LES ACTIONS

PROPRETE PUBLIQUE

4. Renforcement du service communal de Propreté publique :
poursuite des investissements en matériel, renouvellement du charroi et engagement de personnel
5. Renforcement de la répression par la création d'une brigade de « détectives de la propreté » afin de lutter contre les incivilités en matière de propreté publique
6. Installation de caméras fixes et mobiles
7. Modification du Règlement-taxe en matière de Propreté publique et création d'un service d'intérêt général

4

RENFORCEMENT DU SERVICE COMMUNAL DE PROPRETÉ PUBLIQUE : POURSUITE DES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL, RENOUVELLEMENT DU CHARROI ET ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Lancement: en continu

CONTEXTE ET ENJEUX

Au cours de la législature précédente, le service Propreté publique a augmenté sensiblement le nombre de ses collaborateurs et a créé une deuxième équipe pour assurer une présence jusqu'à 20h, 7 jours/7.

La commune a également augmenté le nombre de corbeilles **VIGIPIRATE** de 200 à 360, soit **UNE CORBEILLE TOUS LES 50 MÈTRES**. Le Collège veillera à ce que ces corbeilles soient entretenues et vidées quotidiennement en ce compris dans les parcs.

La commune de Saint-Josse dispose de 6 bulles à verre dont 1 enterrée, de 5 canisites et a installé plus de 50 cendriers (de sol, muraux et sur bloc) dans l'espace public. Elle est également la seule commune bruxelloise à **POSSÉDER SON PROPRE PARC À CONTENEURS** dont le site a été acquis en 2020 pour mieux mutualiser les déchets.

Saint-Josse offre également un service de **RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS À DOMICILE**.

Les efforts consentis en matière d'acquisition de véhicules dédiés à la propreté, de renforcement des équipes de nettoyage et des agents constatateurs qui luttent contre la malpropreté seront maintenus par le développement de ce Plan quinquennal 2020-2025.

OBJECTIFS

SAINT-JOSSE NET 7J/7 !

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante. Un espace public propre et agréable est donc un facteur important de bien-être pour tous. La réalisation de cet objectif passe par des investissements humains, matériels et structurels.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- **Acquisition définitive du Parc à conteneurs** de proximité pour pérenniser l'activité de recyclage des déchets (2020)
- **Remplacement** sur l'ensemble du territoire de toutes les anciennes corbeilles **par des corbeilles Vigipirate nouvelle génération** afin d'uniformiser celles-ci
- **Renforcement de l'équipe de balayeurs** en poursuivant une politique d'intégration et de promotion par l'engagement d'ART.60
- Poursuite de la **formation du personnel**
- **Accompagnement et coordination** internes et externes en matière de propreté (ARP, Bruxelles Environnement, Espace Environnement, ...)
- **Acquisition de véhicules** communaux propres et recherche d'un nouvel espace de stationnement adapté au charroi
- Dispersion supplémentaire de **cendriers publics** à proximité des commerces



5

RENFORCEMENT DE LA RÉPRESSION PAR LA CRÉATION D'UNE BRIGADE DE « DÉTECTIVES DE LA PROPRETÉ » AFIN DE LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

Lancement: 2^e semestre 2021

CONTEXTE ET ENJEUX

Malgré les efforts consentis et les améliorations en matière de Propreté publique, le sentiment de malpropreté reste parfois présent chez certains habitants.

La Commune fait encore face quotidiennement à différents problèmes de malpropreté sur son territoire, comme par exemple :

- Les dépôts clandestins (sacs poubelles sortis en dehors des heures de collecte, sacs non conformes, encombrants ...)
- Les petits déchets de rue (canettes, papiers, mégots de cigarettes, pipas...)
- Les crottes de chien sur les trottoirs et dans les pieds d'arbres
- Les pieds d'arbres qui sont considérés comme une poubelle (déchets sauvages, ...)

OBJECTIFS

Le Collège luttera contre les incivilités (dépôts clandestins, tags et graffitis, dégradations de l'espace public, déjections canines, etc.) qui gâchent la vie quotidienne des habitants.

À cet égard, le Collège veillera à améliorer la prévention mais envisagera également le recours à des « **DÉTECTIVES DE LA PROPRETÉ** » pour prendre en flagrant délit les responsables de ces nuisances. La priorité du Collège sera de **lutter contre les incivilités et les dépôts clandestins qui ternissent l'image de la Commune** alors que celle-ci consacre de nombreux efforts et des budgets colossaux pour améliorer la propreté des voiries. La liste de lieux et de périodes qui nécessitent une action prioritaire sera constamment réévaluée.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- Création d'une **brigade de détectives de la propreté** composée d'agents contrôleurs désignés et d'agents constatateurs
- Des **actions de flagrant délit sur base de recherche d'indices et d'enquête** seront menées pour identifier et sanctionner les responsables d'incivilité en matière de propreté (min. 500 PV /an)
- **Surveillance accrue des déchets de construction** (en collaboration avec le service Travaux publics)



6

INSTALLATION DE CAMÉRAS FIXES ET MOBILES

Lancement: 2^e semestre 2021

CONTEXTE ET ENJEUX

Pour faire face à différents problèmes de malpropreté sur son territoire, la Commune entend se donner les moyens humains mais aussi techniques pour réduire les incivilités.

OBJECTIFS

Parallèlement à la prise en flagrant délit des auteurs de salissures grâce aux « **détectives de la propreté** », le Collège envisagera le recours à des **CAMÉRAS FIXES ET MOBILES DE SURVEILLANCE** dont les images pourront servir d'éléments de preuve incontestable lors d'un constat d'incivilité en matière de propreté publique. Elles auront par ailleurs un effet dissuasif.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- Installation de 10 caméras aux endroits propices aux dépôts sauvages et autres incivilités.



7

MODIFICATION DU RÈGLEMENT-TAXE EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE ET CRÉATION D'UN SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lancement: 1^{er} semestre 2022

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Règlement-taxe en matière de Propreté publique adopté par le Conseil communal le 29 octobre 2013 a été modifié et adopté par le Conseil communal une première fois le 23 décembre 2014 et une seconde fois le 17 décembre 2018.

De manière générale, et comme indiqué dans la Note de politique générale, **le Collège entend lutter contre les incivilités, en particulier les dépôts clandestins, les sacs poubelles sortis en dehors des jours et heures de collecte, les sacs non conformes, les graffitis, les dépôts sauvages de déchets de construction, de démolition et de rénovation, les déjections canines, les mégots de cigarettes, le nourrissage de pigeons, ...**

OBJECTIFS

Afin de **LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES INCIVILITÉS**, une réforme du Règlement taxe sera initiée et présentée au Conseil communal.

Afin de faire prendre **CONSCIENCE AUX AUTEURS DE SALISSURES**, il leur sera proposé d'effectuer des **PRESTATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL** (SAC).

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- Révision et adaptation du **Règlement-taxe** en matière de Propreté publique.
- **Intégration des sanctions administratives communales (SAC) et des prestations d'intérêt général, alternative à l'amende administrative, dans le traitement des souillures de l'espace public.**
- **Formation des agents constatateurs** en matière de sanctions administratives communales (SAC).

LES ACTIONS

PRÉVENTION & SENSIBILISATION

8. Préparation des générations futures : création d'une école Zéro Déchet
9. Information & sensibilisation à la Propreté publique

8

PRÉPARATION DES GÉNÉRATIONS FUTURES: CRÉATION D'UNE ÉCOLE ZÉRO DÉCHET

Lancement: 2^e semestre 2021

CONTEXTE ET ENJEUX:

Le Plan propreté précédant a mis l'accent sur l'information et la sensibilisation à la Propreté par des actions « **GRAND PUBLIC** » et des actions vers des « **PUBLICS SPÉCIFIQUES** ».

La commune se propose à présent de disposer de sa propre école du tri sélectif et de la propreté afin de pouvoir offrir des formations sur divers thèmes à son personnel technique et administratif ainsi qu'à des publics ciblés : écoles, tissu associatif, habitants, entreprises et commerces. Sa création et son fonctionnement se fera en collaboration étroite avec les services communaux de Propreté publique, de Prévention et le Service Eco-conseil.

OBJECTIFS

L'objectif général des actions est de sensibiliser et d'éduquer à la propreté publique en apprenant à mieux gérer ses ressources et ses déchets.

**APPRENDRE LE TRI! OPTIMALISER LE TRI!
APPRENDRE LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI!
ADOPTER LES BONS GESTES CITOYENS AFIN DE PRÉSERVER
SON CADRE DE VIE.**

PUBLICS VISÉS :

L'Administration communale et son personnel tient également à se montrer exemplaire et disposer des connaissances nécessaires à une bonne gestion des déchets.

- **Les écoles** : apprendre aux plus jeunes à mieux gérer les déchets à l'école et à les sensibiliser à la propreté publique.
- **Tout public** : plaines de vacances, associations, commerces, marchés, manifestations festives et événements, logement sociaux, visiteurs et entreprises...



ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- Mise en place d'une **cellule « animation- formation »** en collaboration avec les services Propreté publique, Prévention et Eco-Conseil.
- **Création d'outils d'information –sensibilisation au tri et à la gestion des déchets.**
- **Offre de consultations afin d'identifier les problèmes de gestion des déchets** qui doivent être relevés.
- **Formation au tri et au traitement du déchet pour le personnel d'entretien** et mise à disposition de matériel adapté.
- **Sensibilisation des plus jeunes** à la problématique des déchets et au **respect de l'environnement.**
- **Animations dans les classes et visite des installations du service Propreté publique :** pourquoi et comment trier ses déchets, que deviennent les déchets triés et comment améliorer la propreté de l'espace public.
- **Animations adaptées aux différents publics** et selon les besoins ou la demande.

INFORMATION & SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Lancement: en continu

CONTEXTE ET ENJEUX

L'information et la sensibilisation des habitants sont des objectifs contribuant à l'amélioration de la gestion des déchets.

- **Sensibiliser et responsabiliser**
- **Informers les populations présentes sur son territoire de manière constante ou ponctuelle.**

Ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'avec la participation et l'engagement des utilisateurs de l'espace public et cela nécessite que ces objectifs soient compris de tous.

Par ailleurs, les habitants viennent de tous les horizons (plus de 130 nationalités différentes), parlent des langues extrêmement variées (plus de 60 langues différentes) et sont de tous âges. De ces différents éléments de contexte découlent nos objectifs.

OBJECTIFS

Au niveau du contenu de la communication et des messages à faire passer, il s'agit :

- **D'informer sur les règles en vigueur en matière de propreté** (horaires des collectes, types de sacs, enlèvements à domicile, parc à conteneurs, sanctions en cas de non-respect...)
- **De sensibiliser à la fonction de balayeur de rue et au travail relatif à la propreté, au recyclage et au compostage, ...**
- **De valoriser la participation citoyenne active** en matière de Propreté publique.

ACTIONS CONCRÈTES ET DÉROULEMENT

- **Réactualisation de l'affichette n°utiles**, reprenant les horaires des **collectes** ainsi que les **services** mis à disposition des habitants. Ce document pourra être apposé dans les maisons et dans les valves des communs.
- Création de **capsules courtes vidéo « Saint-Josse NET 7j/7 »** à diffuser dans la salle d'attente de l'administration communale et sur les réseaux communaux.
- Réactualisation du « **Welcome pack** » communal destiné aux nouveaux habitants (kit de sacs poubelles compris). Ce Welcome pack sera accompagné d'une séance de sensibilisation à la propreté, à la prévention de la production de déchets, au tri, etc.

- Mise à jour de la **brochure communale « Saint-Josse Net 7J/7 »** multilingue en y intégrant le « top 10 » des incivilités.
- **Relais régulier des campagnes organisées par l'ARP au niveau du territoire communal.**
- Lancement d'une **nouvelle campagne « Saint-Josse Net 7J/7 »** avec goodies durables et opérations de balayage sous forme ludique dans les quartiers, de ramassage d'encombrants rue par rue. L'usage du street marketing pourrait être favorisé pour déployer la campagne d'information : à vélo, en camionnette avec écran led, clean ou paint tags, ...
- Organisation de la **journée Propreté annuelle** mobilisant le personnel communal et les habitants autour de la propreté publique.
- **Valorisation des initiatives citoyennes spontanées** (ramassage de mégots, journée propreté, World clean up day, ...).







